

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Tombé

N° CE715

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« faciliter l'identification de »,

les mots :

« déterminer plus aisément »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel